

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23667**

Intitulé

Architecte designer d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AUTOGRAF	Directeur d'Autograf

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Metteur/euse en scène et maître/esse d'œuvre des concepts créatifs qu'il/elle conçoit, l'Architecte designer d'intérieur imagine et développe des lieux de vie, au sein de bâtiments déjà existants. Il/elle œuvre à optimiser et à fluidifier les usages et les déplacements des hommes et des femmes évoluant dans ces espaces, publics ou privés.

Tout en tenant compte du budget et des contraintes de réalisation, il/elle mobilise des connaissances techniques et artistiques, mais aussi sociologiques et psychologiques afin de mieux comprendre les objectifs et les besoins de ses clients/es, qu'il s'agisse de clients/es privés/ées, d'entreprises, ou de marchés publics. De la création d'un espace initialement nu à la réhabilitation d'un lieu existant, il/elle cherche à créer, à chaque fois, des projets uniques, en y intégrant des concepts issus de la scénographie afin d'influencer positivement le quotidien des usagers.

Pour certains projets, il/elle peut être positionné/e en tant qu'assistant/e à la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cadre, il/elle organise le planning des différents chantiers à conduire, coordonne l'ensemble des corps de métiers, assure le suivi des actions, vérifie leur conformité aux cahiers des charges, et propose des solutions permettant de surmonter les difficultés rencontrées.

Exerçant au sein d'un cabinet d'architecture d'intérieure ou d'Architecture, ou officiant à son propre compte, l'Architecte designer d'intérieur participe à des commandes privées, des appels d'offres ou des consultations de marchés publics. Lorsqu'il/elle intervient en son nom, l'Architecte designer d'intérieur engage sa responsabilité professionnelle à partir de la levée des réserves.

Les compétences attestées relèvent des domaines d'activités suivants :

1. Conseil et accompagnement du/de la client/e,
2. Etude et diagnostic de faisabilité d'une demande architecturale,
3. Propositions artistiques, fonctionnelles et techniques, et enveloppe budgétaire sommaire,
4. Conception du projet (avant-projet sommaire et avant-projet définitif),
5. Consultation des entreprises,
6. Direction d'exécution / suivi de chantier et coordination des entreprises,
7. Veille sociologique, culturelle, technique et réglementaire.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Architecte designer d'intérieur exerce ses fonctions dans des espaces comme :

- les habitations, logements individuels ou collectifs,
- les commerces, boutiques, grands magasins, restaurants,...
- les établissements publics, écoles, hôpitaux, administrations, bibliothèques,
- le mobilier urbain,
- les lieux culturels, théâtres, musées, scènes diverses.
 - Architecte designer d'intérieur,
- Architecte d'intérieur,
- Interior designer,
- Designer d'intérieur,
- Scénographe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

H1204 : Design industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des compétences et capacités de l'Architecte designer d'intérieur prend appui sur des productions à réaliser par le/la candidat/e.

Ces situations peuvent concerner :

- La définition des missions à accomplir sur un projet,
- Le diagnostic de faisabilité d'un projet,
- L'esquisse d'un projet,
- L'avant-projet sommaire,
- L'avant-projet définitif,

Le dossier de consultation des entreprises,
 Un dossier synthèse suite à appel d'offre,
 Un dossier d'analyse de la conduite d'un projet,
 Les résultats d'une recherche de veille.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		20% représentant de l'école 80 % représentants professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		20% représentant de l'école 80 % représentants professionnels
En contrat de professionnalisation	X		20% représentant de l'école 80 % représentants professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		20% représentant de l'école 80 % représentants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte designer d'intérieur" avec effet au 15 septembre 2011, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

5 bénéficiaires par an, sur les 3 premières promotions.

Autres sources d'information :

www.autograf.fr

Site Autograf

Lieu(x) de certification :

AUTOGRAF : Île-de-France - Paris (75) [Paris 20 ème]

AUTOGRAF

35 rue Saint-Blaise

75020 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AUTOGRAF

35 rue Saint-Blaise

75020 Paris

AUTOGRAF

9 square des Cardeurs

75020 Paris

AFIP

111, rue du 1er mars

BP 71062

69613 Villeurbanne

Historique de la certification :